

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 juin 2025
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-dix-neuvième session
Points 62, 67, 80, 110, 132 et 135 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Quatre-vingtième année

La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

Promotion et protection des droits de l'enfant

Crimes contre l'humanité

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

La responsabilité de protéger et la prévention du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité

Quatre-vingtième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale

Lettre datée du 7 juin 2025, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens, par la présente, à vous informer des attaques terroristes que la Fédération de Russie continue de perpétrer délibérément contre des civils et des infrastructures civiles en Ukraine (voir annexe).

Dans la nuit du 7 juin 2025, la Russie a lancé des centaines de drones et de missiles, prenant pour cible des civils dans toute l'Ukraine, notamment dans les régions de Donetsk, de Dnipropetrovsk, de Ternopil et d'Odesa. Les frappes ont tué et blessé des civils et endommagé des infrastructures énergétiques.

La ville de Kharkiv a connu une nuit particulièrement terrible : la Russie a utilisé 53 drones, quatre bombes aériennes guidées et un missile pour attaquer la ville, tuant au moins 3 personnes et en blessant 22, dont 2 enfants – un bébé d'un mois et demi et une jeune fille de 14 ans. Des incendies se sont déclarés dans des bâtiments à plusieurs étages et les sauveteurs ont travaillé toute la nuit pour extraire des personnes des décombres. Au moins 43 bâtiments ont été endommagés, dont 23 immeubles collectifs et 15 maisons. Des centaines de fenêtres ont volé en éclats, des toits ont été arrachés et une entreprise à caractère civil a été gravement endommagée.

Plus tard dans la journée, la Russie a mené une deuxième attaque meurtrière sur la ville de Kharkiv, en utilisant des bombes aériennes, dont une a touché le chemin de



fer pour enfants, tuant au moins 1 personne et en blessant plus de 40 autres. La victime était le nouveau chef du chemin de fer pour enfants, qui avait pris ses fonctions deux semaines auparavant.

Il s'agit purement et simplement de terrorisme, qui sévit depuis plus de trois ans dans la guerre totale que la Russie mène contre l'Ukraine. On ne peut pas en faire abstraction. Le silence et le manque de fermeté ne mettront pas fin à la guerre. Pour faire cesser les meurtres et les destructions perpétrés par la Russie, il faut faire davantage pression sur Moscou et prendre d'autres mesures pour renforcer l'Ukraine. Il faut dire les choses telles qu'elles sont : la Russie est un État terroriste. La Russie en a déjà fait plus qu'il n'en faut pour mériter ce qualificatif. Il est temps qu'elle réponde de ses actes.

Compte tenu du caractère récurrent et incessant des attaques terroristes menées par la Russie et de l'urgence qu'il y a à agir sans plus tarder, je vous serais reconnaissant de bien vouloir vous pencher personnellement sur la question et d'exploiter pleinement tous les instruments existants, dans le cadre des mandats des organismes compétents des Nations Unies, pour faire cesser la terreur et mettre un terme aux crimes que la Fédération de Russie continue de perpétrer contre la population civile et les infrastructures ukrainiennes.

Le crime d'agression, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par la Fédération de Russie sont autant de raisons qui permettent d'affirmer que la Russie ne remplit pas les critères d'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies qui sont énoncés à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies et qu'il est inadmissible de ne pas agir face à l'illégitimité de sa présence au Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 62, 67, 80, 110, 132 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

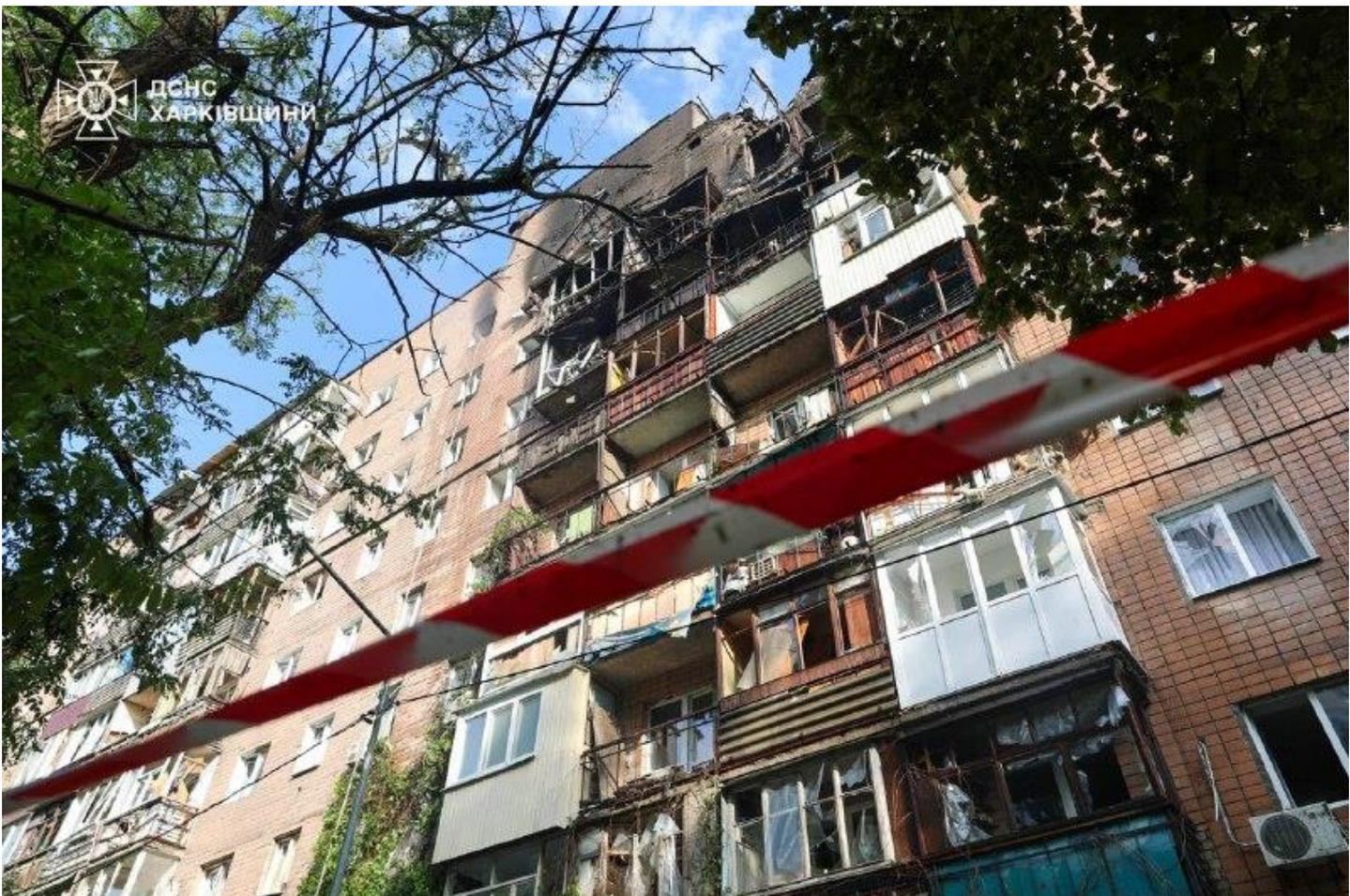
L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Andrii Melnyk

Annexe à la lettre datée du 7 juin 2025 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conséquences de l'attaque lancée par la Russie contre des civils dans la ville de Kharkiv (7 juin 2025)







25-09246

5/11

А/79/946
S/2025/363





Des photos supplémentaires peuvent être consultées dans les archives du Secrétariat.

Conséquences de l'attaque lancée par la Russie contre des civils dans la région de Donetsk (7 juin 2025)







D'autres photos et vidéos sont disponibles aux adresses suivantes :

1. <https://dsns.gov.ua/news/nadzvicaini-podiyi/xarkivshhina-1-zagiblii-17-postrazdalix-sered-nix-2-ditini>
2. <https://dsns.gov.ua/news/nadzvicaini-podiyi/voroza-aviaciia-zavdala-udariv-po-mistu-xarkovu-zaginula-zinka-je-poraneni>
3. <https://mvs.gov.ua/news/doneccina-dvi-liudini-zaginuli-shhe-9-zaznali-poranen-vnaslidok-rosiiskix-obstriliv>

Source : Service national ukrainien des situations d'urgence, Police nationale ukrainienne, Administration militaire régionale de Kharkiv, Ihor Leptuha pour Nakypilo Media.
